

Comment adhérer au mode de paiement préautorisé

Remplissez le formulaire « **Demande d'adhésion au paiement préautorisé PDF** » et joignez-y un spécimen de chèque portant la mention « annulé » au moins 10 (dix) jours avant le premier versement de l'année d'imposition pour laquelle vous voulez adhérer à ce mode de paiement.

- Faites-nous parvenir le tout par la poste :
Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain
5 rue de l'Église
Notre-Dame-de-Pontmain Qc
J0W 1S0
- Numérisez et envoyer par courriel à info@munpontmain.qc.ca
- Par télécopieur au 819 597-2231

Comment modifier votre adhésion?

Remplissez le formulaire « **Demande d'adhésion au paiement préautorisé PDF** ». Il est important de **cocher la case « Modification d'adhésion » sur le formulaire**. Joignez-y un spécimen de chèque portant la mention « annulé »

Comment annuler l'adhésion au paiement préautorisé

Vous pouvez mettre fin au mode de paiement préautorisé de l'une ou l'autre de ces façons :

- Remplissez le formulaire de format PDF « **Annulation de l'adhésion au paiement préautorisé PDF** » et transmettez-le par la poste 10 jours avant la date prévue du **prélèvement**, ou par courriel à info@munpontmain.qc.ca.

Communiquez avec madame Line Ayotte, au 819 597-2382 p.221 pour plus de détails.